



---

## Les Baraques Provisoires

Pascal GROSDIDIER, samedi 09 mai 2009 - 02:25:56

## Les Baraques Provisoires

Exemple : Baraque Provisoire habitée par Léon ROUYER

route de Gouraincourt

### Les baraques provisoires

Au lendemain de l'armistice du 11 novembre 1918, la population qui avait dû quitter les zones de front revient en masse dans le village détruit. Rentrés au pays, les sinistrés découvrent la disparition de la maison familiale, des souvenirs et des objets de leur vie d'avant guerre et prennent conscience de la tâche qui les attend.

Se loger devient alors l'un des problèmes les plus préoccupants pour l'Etat qui se lance dans la construction d'habitations provisoires. L'administration des régions libérées trouve une solution dans le logement provisoire, des baraquements préfabriqués en bois ou en tôle.

Tout est bon à récupérer pour se construire un abri de fortune. Le métal ainsi que le bois utilisés dans les tranchées sont réemployés pour se protéger d'un nouvel ennemi : le mauvais temps. Les "provisoires" les plus courantes dans les premiers mois suivant la fin de la guerre sont constituées d'un amoncellement de matériaux de toutes sortes (briques, pierres..), sur lequel sont posées des planches recouvertes de carton bitumé ou de vieilles tuiles récupérées dans les décombres.



## Senon d'Antan Meuse

[https://senon.l3fr.org/e107\\_plugins/content/content.php?content.116](https://senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.116)

Page 2/3

Vivant dans les conditions les plus précaires, les réfugiés attendent un soutien fort de la Nation. La déception qu'ils éprouvent est parfois proche de la révolte.

Pourtant, dès 1915, l'Etat avait envisagé un plan d'habitation provisoire élaboré par des architectes experts tel AUBURTIN. Un ouvrage collectif, Comment reconstruire nos cités détruites, prévoyait en effet de "construire dans les conditions les plus économiques possible des logements, afin d'inciter les habitants des villages détruits à revenir et à reprendre leurs occupations.

La loi votée le 17 avril 1919 permet aux sinistres de recevoir, pour répondre aux besoins les plus urgents, des avances imputables sur les futurs dommages de guerre. Ces dispositions s'appliquent également pour l'obtention d'une maison provisoire. Malgré les efforts de l'administration, l'installation de ces "baraques" par les Services des travaux de première urgence (STPU) se fait lentement du fait de la crise du transport et de l'importance de l'oeuvre à accomplir.

Exemple : contrat de vente d'une maison provisoire

entre la préfecture et Zélie FORT née JAMIN

Source : document déposé par Françoise CALEF

Ce nouvel organisme administratif "rend l'espoir aux plus déçus. Le sinistre doit adresser à cet organisme une demande de "provisoire". Ainsi, lors de séances du conseil municipal les demandes de mise en place de "provisoire" sur un morceau de terrain communal étaient étudiées. Le conseil doit en effet donner un avis préalable à la demande avant d'envoyer le dossier au STPU via la préfecture.

Les communes peuvent, elles aussi, demander des "provisaires" pour la mairie, les écoles mais également pour l'hygiène publique en créant des baraquements bains-douches. Ce type de structure a été particulièrement utile à un moment où l'hygiène était catastrophique et pouvait rendre "toute épidémie difficile à gérer. Les registres de délibérations de conseil municipal de nombreuses communes confirment par leurs délibérations que "malgré de nombreuses aides, le village manque encore de nombreux produits pharmaceutiques.

Cette situation est à mettre en relation avec les problèmes de chauffage liés à la pénurie de combustibles. Certaines communes demandent dès 1923 au préfet "l'autorisation de laisser les habitants de la commune se servir en bois dans les zones expropriées ; la demande est émise quelques mois plus tard. Ce phénomène semble s'étendre rapidement à tous les départements dévastés.



## Senon d'Antan Meuse

[https://senon.l3fr.org/e107\\_plugins/content/content.php?content.116](https://senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.116)

Page 3/3

---

### Les "provisoires-chapelles"

Senon : rue d'Eton - Eglise provisoire - 1914-1918

Les "provisoires-chapelles" (baraquements surmontés d'un clocheton) furent construites bien après la signature de l'armistice et la qualité de la structure, tout comme les matériaux, laissaient songeur: "On ne peut pas reprocher aux communes, au milieu de la désolation générale, d'avoir couru au plus pressé". "Cependant, les futures " baraques chapelles " risquaient de s'effondrer avant que les clochers ne fussent relevés. Leur confort et leur durée de vie étaient néanmoins largement supérieurs aux "provisoires" classiques. C'est en ce sens qu'elles furent bien souvent appelées "semi-provisoires".